

Finalité 4 - L'épanouissement de tous les êtres humains

Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires. Pour autant, ces besoins ne sont pas toujours équitablement satisfaits au sein des populations : entre territoires, entre populations urbaine et rurale, entre classes sociales et catégories socioprofessionnelles, entre travailleurs et chômeurs...

Sommaire

Les indicateurs actualisés dans l'édition 2014 portent la mention "mise à jour 2014" ; les indicateurs reconduits à l'identique de l'édition précédente celle de « édition 2013 ».

■ 4-1 - État de santé, espérance de vie et mortalité prématurée (édition 2013)	p. 2
■ 4-2 - Le suicide (mise à jour 2014)	p. 4
■ 4-3 - Les disparités de niveau de vie (mise à jour 2014)	p. 6
■ 4-4 - Les disparités de niveau de diplômes des 25-34 ans (édition 2013)	p. 8
■ 4-5 - L'illettrisme chez les jeunes (mise à jour 2014)	p. 11
■ 4-6 - Les risques professionnels (mise à jour 2014)	p. 13
■ 4-7 - Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail (édition 2013)	p. 15
■ 4-8 - Le délai moyen d'attribution d'un logement HLM (mise à jour 2014)	p. 18
■ 4-9 - La qualité de l'air et la santé (mise à jour 2014)	p. 20

4-1 État de santé, espérance de vie et mortalité prématurée (édition 2013)

Pertinence

L'indicateur étudié est l'espérance de vie à la naissance, c'est-à-dire le nombre d'années théoriques restant à vivre à un nouveau-né, compte tenu de la structure de la mortalité par âge constatée au moment de sa naissance. Il résume le positionnement des territoires par rapport à l'ensemble des facteurs de mortalité, qui tiennent à l'environnement sanitaire et social et aux comportements individuels à risque, mais aussi à la structure de l'activité économique.

L'augmentation de l'espérance de vie témoigne d'une nette amélioration de l'état de santé de la population. Après avoir été essentiellement due jusqu'au début des années 80 à la baisse de la mortalité dans les premières années de la vie, elle résulte dorénavant davantage d'une meilleure prise en charge des maladies aux âges plus avancés, y compris des états de dépendance.

L'utilisation de cet indicateur en lien avec les causes de décès pour évaluer les besoins de prévention devient donc moins pertinente. C'est pourquoi les responsables de la santé publique sont de plus en plus préoccupés, en France comme dans la plupart des pays comparables, de la mortalité prématurée, définie généralement comme la mortalité survenant avant 65 ans.

La mortalité prématurée constitue également un indicateur d'inégalités sociales devant la mort, inégalités qui sont particulièrement marquées avant 65 ans. Chez les hommes en activité professionnelle, il existe une nette hiérarchie selon la catégorie socioprofessionnelle : chez les ouvriers-employés, le taux de mortalité prématurée est trois fois plus élevé que chez les cadres supérieurs et professions libérales et deux fois plus élevé que chez les cadres moyens et commerçants.

Analyse

Midi-Pyrénées se situe au 2^e rang des régions françaises pour l'espérance de vie à la naissance, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes. En 20 ans, l'espérance de vie s'est accrue de plus de 4 ans pour les femmes et de plus de 3 ans pour les hommes dans la région, essentiellement grâce à la baisse de la mortalité des plus âgés.

Les Midi-Pyrénéens ont une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées de France. En 2009, elle atteint 79,1 ans pour les hommes, soit 1,3 an de plus que la moyenne métropolitaine, et 85,0 ans pour les femmes, soit 0,7 an de plus. Midi-Pyrénées se place ainsi au second rang des régions métropolitaines derrière l'Île-de-France (79,5 ans) pour l'espérance de vie masculine et derrière les Pays de la Loire (85,1 ans) pour l'espérance de vie féminine. En vingt ans, elle s'est accrue de 4,6 ans pour les hommes et de 3,4 ans pour les femmes. Dans ce laps de temps, l'écart entre hommes et femmes s'est ainsi réduit d'1 an et 2 mois. L'espérance de vie est plus élevée dans tous les départements de Midi-Pyrénées qu'en moyenne en France métropolitaine. Au sein de la région, c'est en Haute-Garonne que l'on vit le plus longtemps, quel que soit le sexe.

La baisse de la mortalité infantile n'est plus un facteur déterminant de l'allongement de la durée de vie. Le taux atteint dans ce domaine (3,4 pour mille en 2008, contre 8,9 en 1982 et 24,4 en 1962) est en effet très bas. Depuis les années 1980, c'est la baisse de la mortalité des plus âgés qui contribue à l'augmentation de l'espérance de vie. En 2002, on dénombre 119 décès pour mille personnes âgées de plus de 80 ans, contre 156 en 1962.

Si, en 2009, le taux de mortalité prématuré standardisé¹ est plus faible dans la région qu'en moyenne en France métropolitaine, il est en revanche désormais plus fort en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées, notamment pour les hommes. En effet, dans ces deux départements, ce taux s'est dégradé en dix ans et il y a désormais plus de 3 décès pour mille hommes âgés de moins de 65 ans. À l'opposé, il s'est amélioré dans le reste de la région comme en métropole.

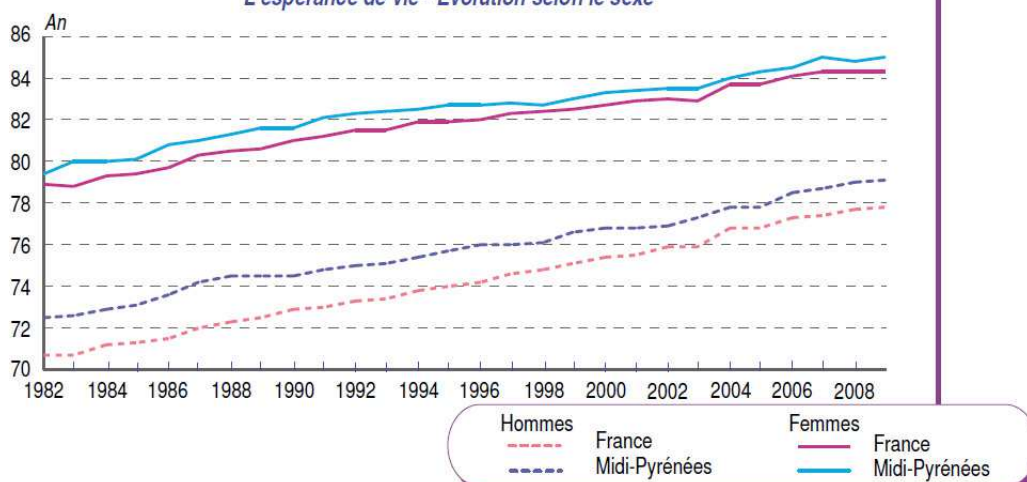
¹ Par définition, le taux standardisé de mortalité correspond au taux de mortalité que l'on observerait si la structure par âge de la population était la même que celle de la France (métropole + DOM)

Pour en savoir plus :

- « [Midi-Pyrénées : 23 500 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030](#) » - Insee Midi-Pyrénées - 6 pages n° 143, septembre 2012
- « [Bilan démographique 2012 : la population croît, mais plus modérément](#) » - Insee Première n° 1429, janvier 2013
- « [Un tiers de la population âgée de plus de 60 ans](#) » - Insee Première n° 1320, octobre 2010
- « [Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées](#) » - Drees, Etudes et Résultats n° 718, février 2010

L'espérance de vie plus élevée en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine

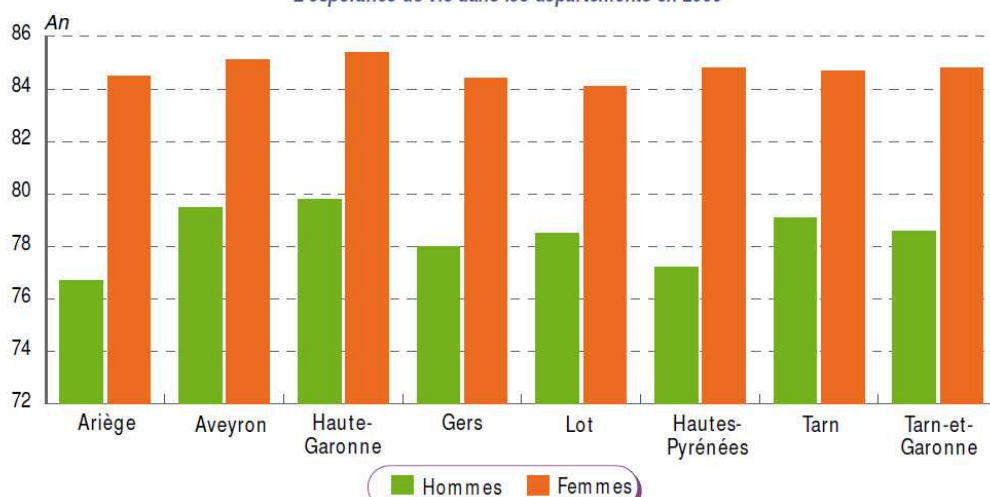
L'espérance de vie - Évolution selon le sexe



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

Une espérance de vie plus élevée en Haute-Garonne

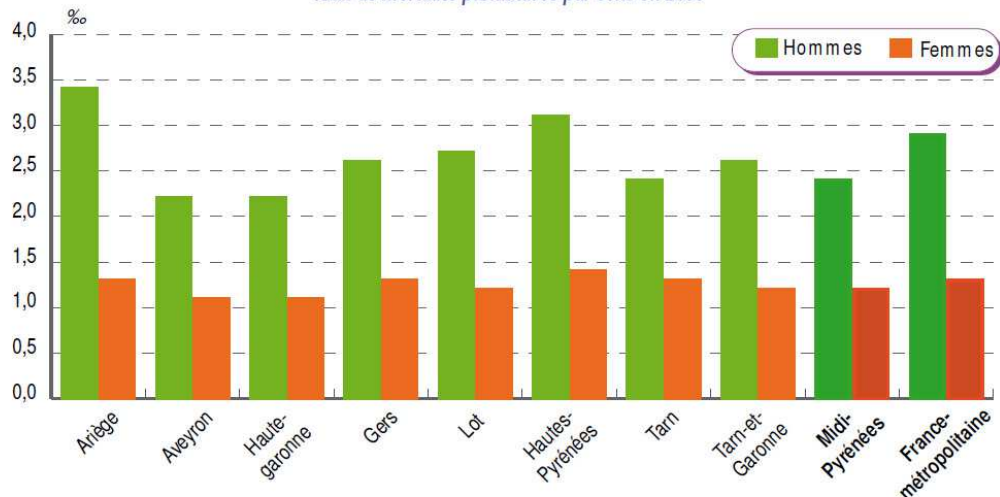
L'espérance de vie dans les départements en 2009



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

Une mortalité masculine prématurée qui prédomine en Ariège

Taux de mortalité prématurée par sexe en 2009



Sources : Inserm, CépiDc, Insee

4-2 Le suicide (mise à jour 2014)

Pertinence

Le suicide est un phénomène complexe, aux causes multiples, résultant souvent d'une accumulation de facteurs individuels et sociaux. La dimension sociale du suicide est reconnue. Le suicide est un révélateur du mal-être social, « lié à la montée du chômage et de la précarité, ainsi qu'au relâchement des liens familiaux » selon l'Institut national d'études démographiques (Ined). À ce titre et en tant que problème de santé publique, le suicide est pris en compte dans des politiques publiques. Depuis 2000, un plan quinquennal de prévention a été mis en place. La loi de santé publique du 9 août 2004 avait quant à elle fixé comme objectif une baisse du nombre de suicides de 20 % à l'horizon 2008. Dans le prolongement de ces actions, un nouveau programme national d'actions contre le suicide a été adopté en septembre 2011 pour la période 2011-2014 qui comportent trois composantes : prévention, prise en charge des personnes ou de leur entourage (« postvention »), amélioration de la connaissance et recherche.

L'importance du phénomène et son évolution sont mesurés ici par le taux standardisé de mortalité par suicide pour 100 000 habitants : c'est le taux de mortalité que l'on observerait en pondérant les taux de mortalité par suicide des différentes tranches d'âge observés sur le territoire considéré (régions, départements) par le poids de ces tranches d'âge dans la population française. Cette opération rend comparable les taux entre territoires en effaçant les effets liés à la structure par âge de la population.

Cette statistique n'est toutefois pas exempte de biais et conduit vraisemblablement à une sous-estimation du nombre de décès par suicide, notamment du fait d'un défaut de déclaration par les instituts médico-légaux (codés en cause indéterminée ou inconnue par exemple) ou de l'existence de « suicides cachés » (inscrits dans d'autres rubriques de décès comme les accidents ou les intoxications...). La sous-déclaration du phénomène est estimée à environ 9 % pour les hommes et 12 % pour les femmes par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en 2006. Elle n'intègre pas non plus les tentatives de suicide et récidives qui ne font pas encore aujourd'hui l'objet d'un suivi régulier. Il est néanmoins prévu d'enrichir à terme cet indicateur par le nombre de tentatives de suicides, à partir de l'exploitation des recueils informatisés des urgences de l'Observatoire régional des urgences en Midi-Pyrénées (ORUMIP).

Tendance

Sur la période 2009-2011, environ 400 décès par suicide ont été enregistrés en Midi-Pyrénées, ce qui correspond à un taux standardisé de mortalité bien plus faible qu'en moyenne en France : 13,5 pour 100 000 habitants contre 16,5, à structure par âge comparable. Midi-Pyrénées se place ainsi parmi les régions les moins touchées par le suicide aux côtés des autres régions du Sud. Cependant, le taux de suicide tend à se stabiliser dans la région depuis les années 2000 alors qu'il continue à diminuer en moyenne en France. Au total, en vingt ans, le taux de mortalité par suicide a diminué de 1,9 point dans la région contre - 5,4 points en France.

Le suicide touche trois fois plus les hommes en Midi-Pyrénées comme en France : sur la période 2009-2011, le taux annuel moyen de décès par suicide masculin s'élève à 21,1 pour 100 000 habitants dans la région, contre 6,9 pour 100 000 habitants pour les femmes. Il est toutefois nettement moindre que le taux moyen de décès masculin observé en moyenne en France (26,2 pour 100 000 habitants). Si le taux de suicide est parmi les plus bas des départements français en Haute-Garonne, il est très au dessus de la moyenne nationale pour les hommes en Ariège et pour les femmes en Aveyron.

Une mortalité par suicide élevée en Ariège

Taux de mortalité standardisé par suicide en moyenne annuelle sur la période 2009-2011

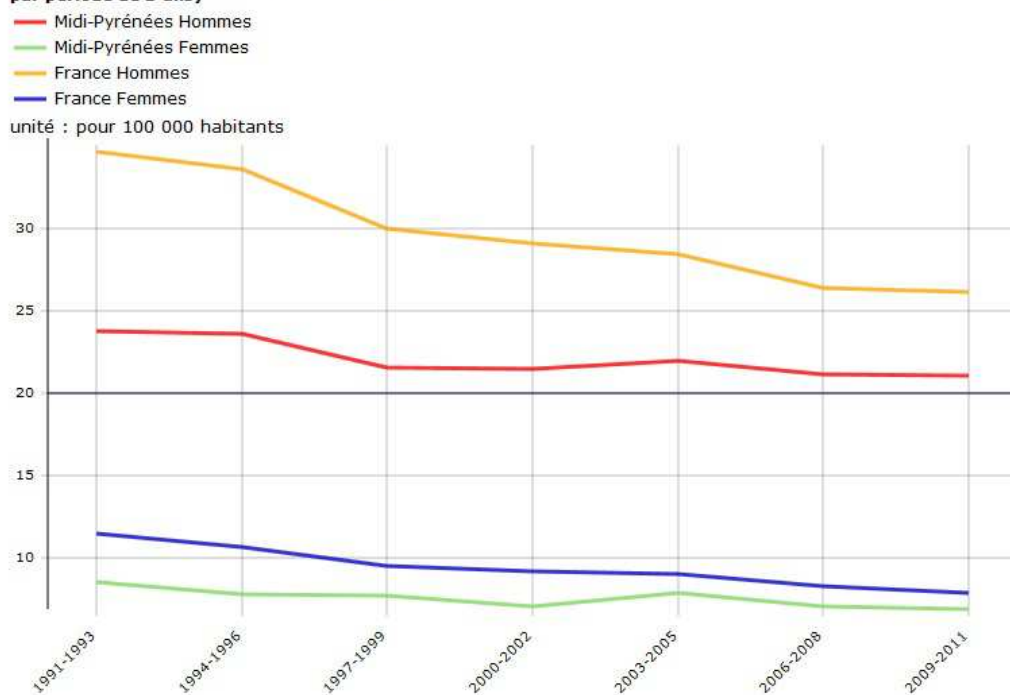
unité : pour 100 000 habitants

Département	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne
Hommes	34,4	24,8	13,9	25,7	26,9	21,9	27,4	25,9
Femmes	6,7	11,2	5,4	7,5	7,2	10,1	6,6	6,1

Source : Inserm - statistiques des causes médicales de décès 2008-2010

La mortalité par suicide est stable en Midi-Pyrénées depuis les années 2000

Taux de mortalité standardisé par suicide (en moyenne annuelle par période de 3 ans)



Source : Inserm - statistiques des causes médicales de décès

Pour en savoir plus :

- « [Suicides et tentatives de suicide en Midi-Pyrénées](#) », ORSMIP la santé observée, veille des indicateurs de santé régionaux, février 2012
- « [Tentatives de suicide et pensées suicidaires chez les 15-85 ans en Midi-Pyrénées : analyse des données épidémiologiques du baromètre santé 2010](#) », Couleau, Lucie (2013). Thèse d'exercice en Médecine spécialisée, Université Toulouse III
- « [La mortalité par suicide en France en 2006](#) », Drees, Études et résultats n° 702, septembre 2009

4-3 Les disparités de niveau de vie (mise à jour 2014)

Pertinence

Le niveau de vie détermine l'accès des individus aux biens et services. Permettre l'accès à un certain niveau de vie, dans une optique d'épanouissement de tous les êtres humains, constitue un besoin prioritaire à prendre en compte dans le cadre des enjeux du développement durable. La distribution des niveaux de vie donne une image globale des inégalités monétaires. Elle apporte des indications sur les modalités du partage des fruits de la croissance et sur l'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité. Elle permet également d'alerter quant aux risques que fait courir à la société un défaut de cohésion sociale. La réduction des disparités de niveau de vie constitue un enjeu majeur en termes de solidarité entre les territoires et les générations.

Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible après redistribution (paiement des impôts et réception des prestations sociales), ramené au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage, ce qui permet des comparaisons indépendamment des différences de composition des ménages. Afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un ménage.

L'indicateur principal de disparités des niveaux de vie retenu ici correspond au rapport inter-décile du niveau de vie du territoire étudié, région ou département. C'est le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile définis respectivement comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

Cet indicateur n'étant pas disponible à un échelon géographique plus fin que le département, l'indicateur complémentaire de disparités retenu au niveau infra départemental est le revenu fiscal médian par unité de consommation, c'est-à-dire le revenu fiscal en deçà duquel se situe la moitié de la population étudiée. Il s'agit du revenu déclaré par les contribuables (revenu de l'activité salariée et indépendante, des retraites et pensions, des prestations de chômage ainsi que de certains revenus du patrimoine), avant transfert par l'État de prestations sociales et avant paiement des impôts.

Tendance

En 2011, les disparités de niveaux de vie restent légèrement plus marquées en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en France de province. Ainsi, les 10 % des habitants les plus aisés de la région disposent d'un niveau de vie mensuel au moins égal à 2 966 euros par unité de consommation (9^e décile), soit un montant 3,4 fois plus élevé que le niveau plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} décile). En province, ce rapport inter-décile est de 3,3. Cependant, les écarts sont importants entre départements de la région : le niveau de vie médian est le plus élevé en Haute-Garonne et le plus faible en Ariège. C'est en Haute-Garonne que les disparités sont les plus fortes, avec un rapport inter-décile de 3,6 en 2011. C'est dans les Hautes-Pyrénées qu'elles sont les moins importantes (3,1).

Les disparités de niveau se sont accentuées depuis la crise en 2008, que ce soit en Midi-Pyrénées ou en France de province. En effet, le niveau de vie des plus modestes (1^{er} décile) diminue sensiblement (- 3,1 % en Midi-Pyrénées, en euros constants) alors que celui des plus aisés (9^e décile) s'accroît (+ 0,8 %).

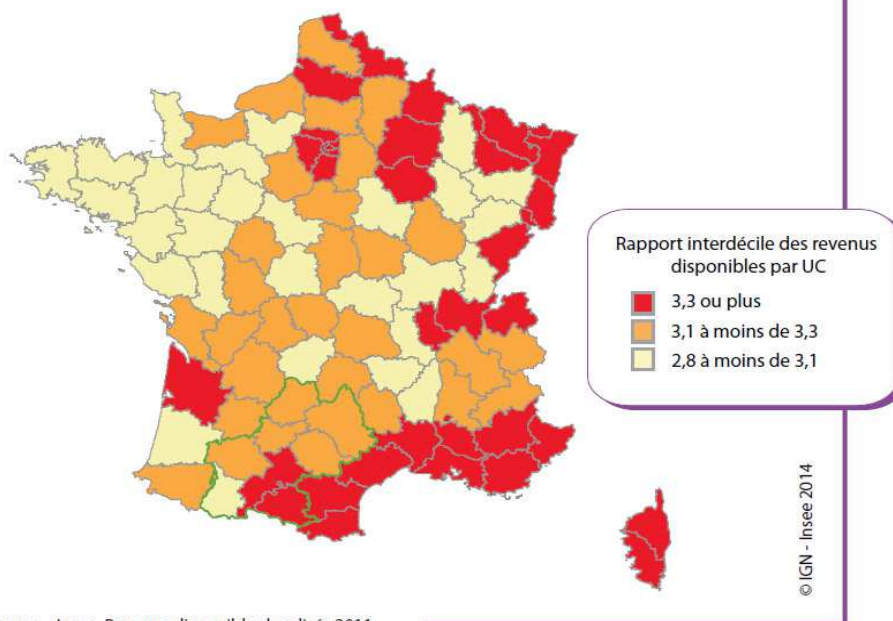
Des disparités de revenus plus importantes en Haute-Garonne

Dispersion des revenus par département en 2011

	Revenu disponible mensuel par unité de consommation (€)			Rapport inter-décile	
	Médian	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Revenu fiscal	Revenu disponible
Ariège	1 472	787	2 626	5,6	3,3
Aveyron	1 524	869	2 694	4,3	3,1
Haute-Garonne	1 749	906	3 248	5,5	3,6
Gers	1 545	856	2 792	4,6	3,3
Lot	1 533	850	2 777	4,7	3,3
Hautes-Pyrénées	1 533	875	2 687	4,5	3,1
Tarn	1 523	852	2 753	5,0	3,2
Tarn-et-Garonne	1 494	820	2 653	5,4	3,2
Midi-Pyrénées	1 609	870	2 966	5,2	3,4
France de province	1 593	876	2 928	5,2	3,3
France métropolitaine	1 629	877	3 120	5,6	3,6

Source : Insee - Revenus disponibles localisés 2011

Des inégalités plus fortes dans les grandes métropoles
et dans le sud-est et le nord-est
Rapport interdécile des revenus disponibles par UC (unité de consommation)
et par département en France en 2011



Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011

Des inégalités qui s'accroissent

Évolution du niveau de vie entre 2008 (calculé en euros 2011) et 2011

en %

	1 ^{er} décile	médiane	9 ^e décile
France métropolitaine	-3,6	-0,8	1,5
France de province	-3,4	-0,9	1,4
Midi-Pyrénées	-3,1	-0,7	0,8
Ariège	-5,2	-2,5	0,4
Aveyron	-0,8	-1,4	0,2
Haute-Garonne	-3,3	0,3	1,3
Gers	-2,2	-0,9	0,9
Lot	-2,3	-1,4	-0,2
Hautes-Pyrénées	-3,3	-2,0	-0,2
Tarn	-3,2	-1,4	0,1
Tarn-et-Garonne	-4,3	-2,0	-0,1

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2008 et 2011

Pour en savoir plus :

« [Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées](#) » - Tableaux de bord / édition 2014 (données 2012) - Avril 2014

« [400 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Midi-Pyrénées](#) » - Juillet 2012

« [Les niveaux de vie en 2011](#) » - Insee Première N°1464 - Septembre 2013

« [Revenus des ménages en Midi-Pyrénées : les disparités concentrées dans les villes-centres](#) » - 6 pages n° 140, novembre 2011, Insee Midi-Pyrénées

4-4 Les disparités de niveau de diplôme des 25-34 ans (édition 2013)

Pertinence

Le capital humain - les compétences, les apprentissages et les talents - est un facteur d'adaptation de plus en plus sollicité dans les enjeux économiques, environnementaux et de globalisation des échanges. En le renforçant, les évolutions prévisibles et nécessaires peuvent être mieux anticipées.

Du point de vue des personnes, l'accès à l'éducation et à l'emploi constitue une dimension importante du développement humain et du bien-être. L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, si elle ne garantit pas une insertion sur le marché de l'emploi, est un moyen de diminuer fortement les risques de chômage, et ce d'autant plus que le niveau de qualification est élevé. Par delà l'insertion professionnelle, le système éducatif doit aussi permettre à chaque jeune de se construire en tant qu'individu et citoyen.

Du point de vue des entreprises, les diplômes obtenus constituent une information très significative dans l'approche de la capacité de la population à répondre à leurs besoins. En particulier, l'importance des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population en âge de travailler, et plus spécifiquement parmi les jeunes, est un gage de moyens pour répondre aux défis de la société de la connaissance, y compris les défis économiques de l'innovation et du développement.

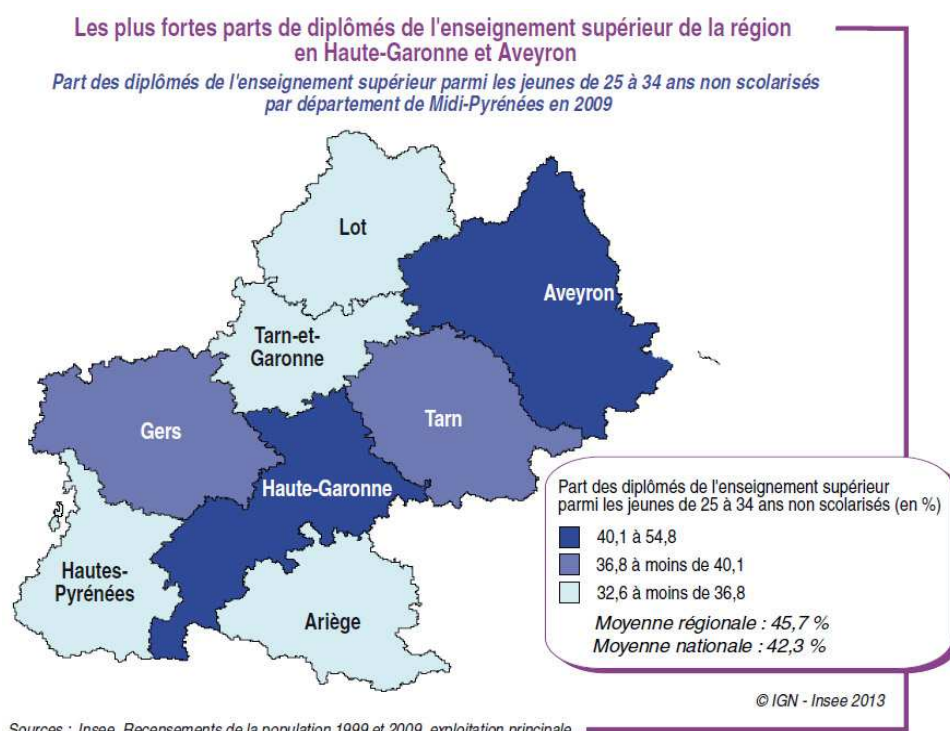
L'indicateur principal retenu concerne la population non scolarisée de la tranche d'âge 25-34 ans (qui correspond à la fin du cursus de formation initiale incluant les études les plus longues) et leur répartition selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.

Le taux de sortie du système scolaire sans diplôme ou qualification illustre la part des jeunes présentant les risques les plus importants en termes d'insertion professionnelle. Ces jeunes directement menacés par la pauvreté et l'exclusion représentent un enjeu majeur de solidarité entre les générations. La lutte contre le décrochage scolaire est ainsi une priorité pour le ministère en charge de l'éducation et de la jeunesse. C'est aussi un enjeu ciblé au niveau européen : dans le cadre de la stratégie Europe 2020, les États membres ont retenu comme objectif une diminution d'au moins 10 % d'ici 2020, à l'échelle européenne, de la part des jeunes en décrochage scolaire. En référence à la stratégie européenne, l'indicateur ne prend pas en compte les diplômés d'un niveau inférieur ou équivalent au premier cycle de l'enseignement secondaire. Il mesure ainsi la part des jeunes de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études ni formation et qui n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplôme de rang plus élevé.

Analyse

En Midi-Pyrénées en 2009, 46 % des jeunes de 25 à 34 ans détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui place la région en deuxième position des régions françaises. Parmi les départements midi-pyrénéens, seule la Haute-Garonne affiche un taux de diplômés du supérieur plus élevé que la moyenne nationale.

La part des jeunes pas ou peu diplômés dans cette tranche d'âge en Midi-Pyrénées (12,5 %) est inférieure de 3 points à la moyenne nationale ; parmi les départements midi-pyrénéens, seul le Tarn-et-Garonne se situe au-dessus de la moyenne française.

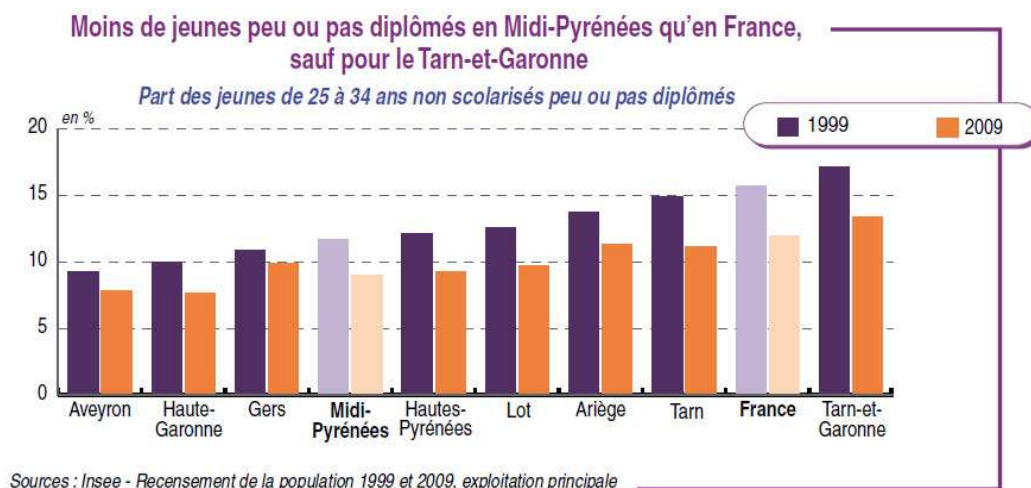


Composante importante du développement humain et du bien-être, le niveau de qualification est plus élevé en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métropole : la région est au deuxième rang, derrière l'Île-de-France, des régions où la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans ayant achevé leur scolarité est la plus élevée, avec 45,7 % contre 42,3 % en France métropolitaine (53,1 % en France). Cela représente 318 000 jeunes en Midi-Pyrénées. La présence d'une offre de formation post-bac développée et l'attractivité de la région pour des populations jeunes et diplômées ou en passe de le devenir contribuent à ce bon positionnement.

Néanmoins, les disparités sont très marquées à l'intérieur de la région. C'est, avec l'Île-de-France, la région où l'écart entre les départements est le plus grand. Ainsi, seule la Haute-Garonne présente un niveau de qualification supérieur à la moyenne nationale, avec une part de 54,7 %, la plus forte des départements de province. Dans les autres départements, cette proportion varie dans une fourchette de 33 % dans l'Ariège à 40 % dans l'Aveyron. La concentration géographique des jeunes diplômés du supérieur en Haute-Garonne (6 jeunes midi-pyrénéens sur 10 de 25 à 34 ans) s'explique en partie par la forte implantation des fonctions métropolitaines supérieures dans l'agglomération toulousaine. La structure économique et sociale des autres départements, offrant relativement moins d'emplois qualifiés, et l'importance des territoires ruraux expliquent aussi ces écarts à l'intérieur de la région.

Sur une période de dix ans, la part des diplômés du supérieur a progressé plus fortement en Midi-Pyrénées que dans l'ensemble du pays : + 15 points entre 1999 et 2009 contre + 13 points. Là encore, les situations sont différenciées entre les départements midi-pyrénéens. La hausse est légèrement plus forte qu'en moyenne métropolitaine en Haute-Garonne et dans le Tarn, tandis qu'elle est plus faible dans les autres départements.

À l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, le taux de jeunes peu ou pas diplômés parmi les 25 à 34 ans non scolarisés en Midi-Pyrénées est parmi les plus faibles. Avec 12,5 % (15,4 % au niveau national), Midi-Pyrénées se place en troisième position, derrière les Pays de la Loire et la Bretagne.



Ce taux a diminué entre 1999 et 2009 dans tous les départements de Midi-Pyrénées et en particulier dans le Tarn et en Tarn-et-Garonne (- 7 points). Cependant, ces deux départements restent en queue de peloton au sein de la région, le Tarn-et-Garonne affichant toujours en 2009 un taux de jeunes peu ou pas diplômés supérieur à la moyenne métropolitaine (18,1 % contre 15,5 %). A l'opposé, la Haute-Garonne et l'Aveyron confirment avec 11 % leur place en tête du classement régional.

Les disparités de niveaux de diplômes ont des conséquences fortes sur l'insertion professionnelle des jeunes au début de leur vie active. En effet, le taux de chômage diminue régulièrement au fur et à mesure que le niveau de diplôme s'élève et ce quel que soit le territoire considéré. Il varie ainsi de 1 à 3 entre les 15 à 34 ans les moins et les plus diplômés en 2009, en Midi-Pyrénées comme en moyenne nationale.

Un taux de chômage bien plus fort pour les 25-34 ans peu ou pas diplômés

Taux de chômage des 25-34 ans non scolarisés en fonction du niveau de diplôme en 2009



Sources : Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

La part des jeunes peu ou pas diplômés parmi la population des 20 à 24 ans non scolarisés permet d'approcher le taux de jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Il constitue à ce titre un indicateur du phénomène de décrochage scolaire et de risque d'exclusion tant sociale que professionnelle. Là encore Midi-Pyrénées confirme ses bons résultats au regard de la moyenne métropolitaine, avec un taux de 18,4 % (soit 17 600 jeunes de 20 à 24 ans) contre 21,2 %. Au sein de la région, les disparités persistent parmi cette jeune population. En effet, si 1 jeune sur 4 parmi les 20 à 24 ans non scolarisés est peu ou pas diplômé en Tarn-et-Garonne, moins d'1 jeune sur 6 est dans cette situation en Haute-Garonne et Aveyron.

Moins de pas ou peu diplômés chez les 20-24 ans midi-pyrénéens qu'en moyenne en France, sauf pour le Tarn-et-Garonne

Part des peu ou pas diplômés parmi les jeunes de 20 à 24 ans non scolarisés en 1999 et 2009 (en %)

	Part des 20-24 ans sans diplôme en 1999	Part des 20-24 ans sans diplôme en 2009
Ariège	23,9	21,3
Aveyron	15,8	15,6
Haute-Garonne	20,5	16,8
Gers	20,3	18,2
Lot	21,3	19,1
Hautes-Pyrénées	22,1	18,0
Tarn	22,6	20,5
Tarn-et-Garonne	28,4	25,3
Midi-Pyrénées	21,3	18,4
France métropolitaine	24,5	21,2

Sources : Insee, RP 1999 et 2009, exploitation principale

Pour en savoir plus :

- « Le niveau de qualification des jeunes par zone d'emploi », Commissariat général au développement durable, Soes, Datar observation des territoires, 2006
- « La situation de la population régionale au regard de la qualification et de l'emploi », CarifOref Midi-Pyrénées, 2011
- « La situation de la population régionale au regard de la qualification et de l'emploi », CarifOref Midi-Pyrénées, 2011, disponible sur <http://www.cariforef-mp.asso.fr>

4-5 L'illettrisme chez les jeunes (mise à jour 2014)

Pertinence

Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), « l'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples »¹. L'accès à de tels savoirs et compétences de base est cependant nécessaire pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle. Les situations d'illettrisme, en particulier chez les jeunes, témoignent de lacunes dans la transmission de notre patrimoine culturel aux générations futures. L'illettrisme, souvent conjugué avec d'autres facteurs, est aussi source d'exclusion sociale. Pour toutes ces raisons, la lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu du développement durable. La Stratégie nationale de développement durable définit comme suit les enjeux de la lutte contre l'illettrisme : « Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences, c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète ».

L'ANLCI préconise la mise en place, à l'échelle de chaque région, d'un Schéma régional de lutte contre l'illettrisme, concerté, dont la finalité est de fédérer et d'optimiser l'action des différents intervenants : pouvoirs publics, société civile et acteurs économiques. En Midi-Pyrénées, un nouveau Schéma Régional² de lutte contre l'illettrisme et pour l'accès aux compétences de BasE (SCRIBE) a démarré début 2013 pour remplacer le précédent qui couvrait les années 2008-2012. La mesure de l'illettrisme est complexe. La grille d'évaluation des difficultés de lecture et d'écriture n'est pas unique, elle est plus ou moins précise et évolue dans le temps. L'évaluation varie aussi selon qu'elle est effectuée sur la base de tests proposés à une population donnée ou qu'elle résulte d'une enquête déclarative.

L'illettrisme chez les jeunes est mesuré ici d'après les tests de lecture et de compréhension du français effectués dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté (JDC), ex-Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD). Cette mesure porte sur les cohortes de jeunes de 17 ans de nationalité française, des deux sexes, qui se présentent à ces journées. Les tests ont changé entre 2008 et 2009 et la mesure a été fiabilisée : standardisation des modes de passation (consignes strictement identiques dans tous les centres avec un temps imparti pour l'épreuve de vitesse rigoureusement respecté d'une session à l'autre) ; automatisation de la saisie, de la correction et du calcul des scores. Les données de 2009 ou postérieures à cette date ne sont donc pas comparables aux données antérieures (2004-2008).

Tendance

D'après les tests effectués lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2012, les jeunes de 16 à 17 ans résidant en Midi-Pyrénées présentent en moyenne moins de difficultés de lecture du français qu'au niveau national : 8,2 % contre 8,7 %. Midi-Pyrénées occupe ainsi la 8^e place des régions françaises ayant le taux le plus faible, à égalité avec l'Aquitaine et juste après les Pays de la Loire. Parmi les jeunes Midi-Pyrénéens de cette tranche d'âge, 3,5 % ont même de sévères difficultés, avec un déficit important de vocabulaire, voire ne possédant pas les mécanismes de base du langage écrit. Les contrastes territoriaux sont importants au sein de la région. En Aveyron, 5,8 % des jeunes de 16 à 17 ans éprouvent des difficultés de lecture contre plus du double (11,9 %) en Ariège. Si, depuis 2009, la part de jeunes en difficulté a globalement diminué dans la région (de 8,9 % à 8,2 %), elle a légèrement augmenté dans le Gers (de 9,6 % à 10,1 %).

De fortes inégalités entre départements de la région

Les jeunes en difficulté de lecture à la journée défense et citoyenneté (JDC) en 2012

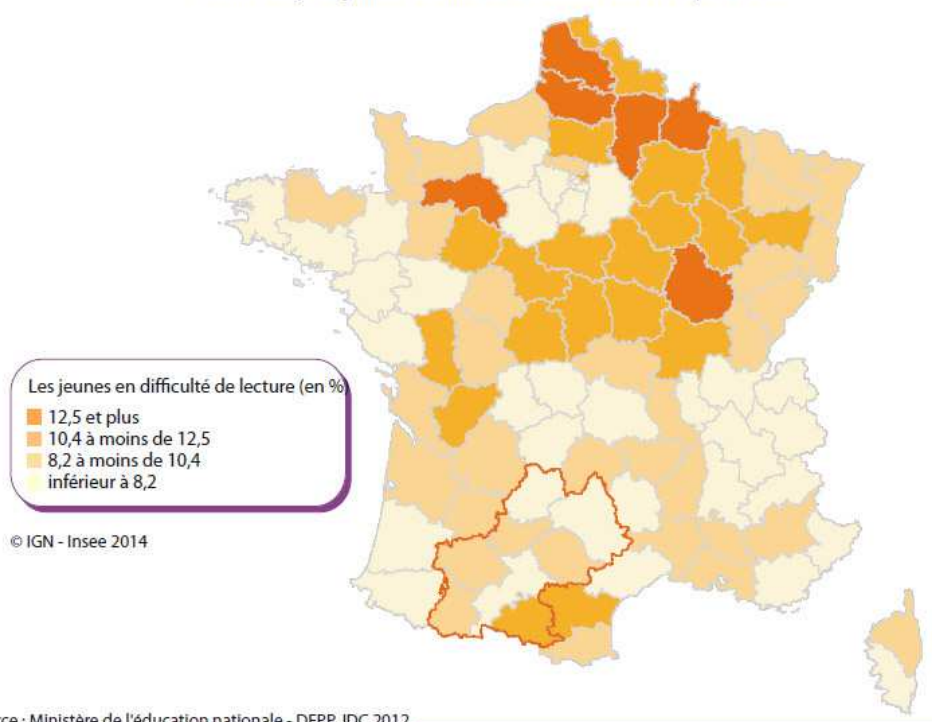
	Effectif de la JDC	Part des jeunes ... (en %)	
		en difficulté de lecture	en grande difficulté de lecture
Ariège	1 435	11,9	5,7
Aveyron	2 518	5,8	2,2
Haute-Garonne	12 600	7,5	3,3
Gers	1 971	10,1	3,8
Lot	1 532	7,7	2,8
Hautes-Pyrénées	2 467	8,7	3,9
Tarn	3 901	8,9	4,0
Tarn-et-Garonne	2 623	9,6	4,1
Midi-Pyrénées	29 047	8,2	3,5
France métropolitaine	695 700	8,7	3,7

Source : Ministère de l'Éducation nationale - DEPP, JDC 2012

¹ Extrait du « Cadre national de référence » de l'ANLCI.

² Outre l'illettrisme, le Schéma régional prend en compte l'analphabetisme, qui touche des personnes qui n'ont jamais été scolarisées dans quelque pays que ce soit, et les difficultés que peuvent rencontrer les personnes pour lesquelles le Français est une langue étrangère.

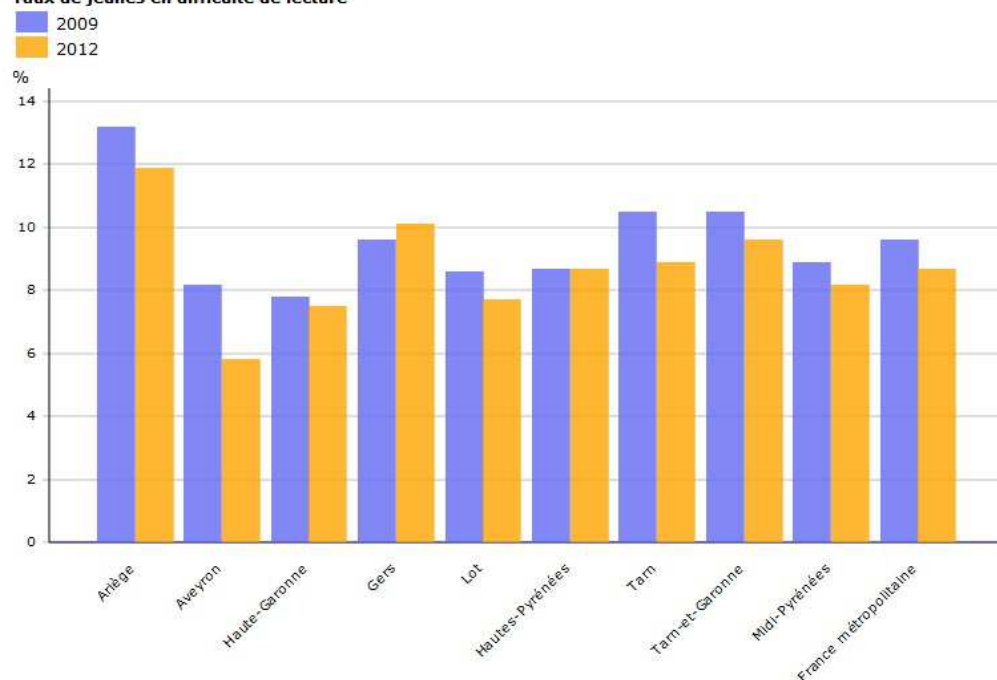
Une situation particulièrement défavorable en Ariège Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le département



Source : Ministère de l'éducation nationale - DEPP JDC 2012

Le taux de jeunes en difficulté s'accroît dans le Gers entre 2009 et 2012

Taux de jeunes en difficulté de lecture



Source : Ministère de l'Education nationale - DEPP, JDC

Pour en savoir plus :

[Journée Défense et Citoyenneté 2013 : des difficultés en lecture pour un jeune Français sur dix](#)

Depp, Note d'information n° 12, avril 2014

4-6 Les risques professionnels (mise à jour 2014)

Pertinence

Les risques professionnels sont un enjeu de santé publique, occasionnant des coûts humains et financiers élevés. Leur réduction répond bien entendu à un objectif de santé publique et de bien-être social, mais d'autres enjeux sont aussi concernés, tels que l'augmentation de la production et de la compétitivité, la réduction des sorties précoces du marché du travail et la diminution des dépenses de soins. Dans sa stratégie en faveur du développement durable, l'Union européenne s'est fixée comme objectif « d'élaborer une stratégie communautaire globale visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail, afin de réduire substantiellement le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles ». En particulier la nouvelle stratégie communautaire de santé au travail 2007-2012, en cours d'actualisation en 2013, s'était fixée comme objectif ambitieux de réduire de 25 % le taux d'incidence global des accidents du travail. Dans le cadre du Plan national santé environnement (PNSE), la France a adopté en février 2005 un premier Plan santé au travail (PST 2005-2009) pour améliorer la prévention des risques professionnels. Ce plan a été actualisé en 2010 pour cinq ans et décliné à nouveau au niveau régional (PRS-2 sur la période 2010-2014).

Les risques professionnels regroupent les accidents qui surviennent sur le lieu de travail ou sur le trajet domicile-travail et les maladies professionnelles. Une maladie est « professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. L'indicateur retenu est l'évolution de la fréquence des risques professionnels recensés par la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) en Midi-Pyrénées. Seuls sont compris dans le champ de cet indicateur les salariés du régime général. Les salariés agricoles, les salariés titulaires de la Fonction publique (État, collectivités locales et hospitalière) et les non-salariés en sont exclus.

Tendance

En 2012, la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail de Midi-Pyrénées (Carsat) a enregistré 28 000 accidents du travail ayant entraîné un arrêt. La fréquence des accidents sur le lieu de travail a baissé de 1,2 point, dans la région comme en France : 36,3 accidents pour 1 000 salariés en 2012 en Midi-Pyrénées, soit toujours légèrement plus qu'au niveau national (35,0). Cependant, les accidents graves entraînant la reconnaissance d'une incapacité permanente ont été un peu plus fréquents en 2012 qu'en 2011 : 6,0 % contre 5,2 %. En moyenne, sur la période 2007-2012, une trentaine de personnes décèdent chaque année dans la région des suites d'un accident du travail.

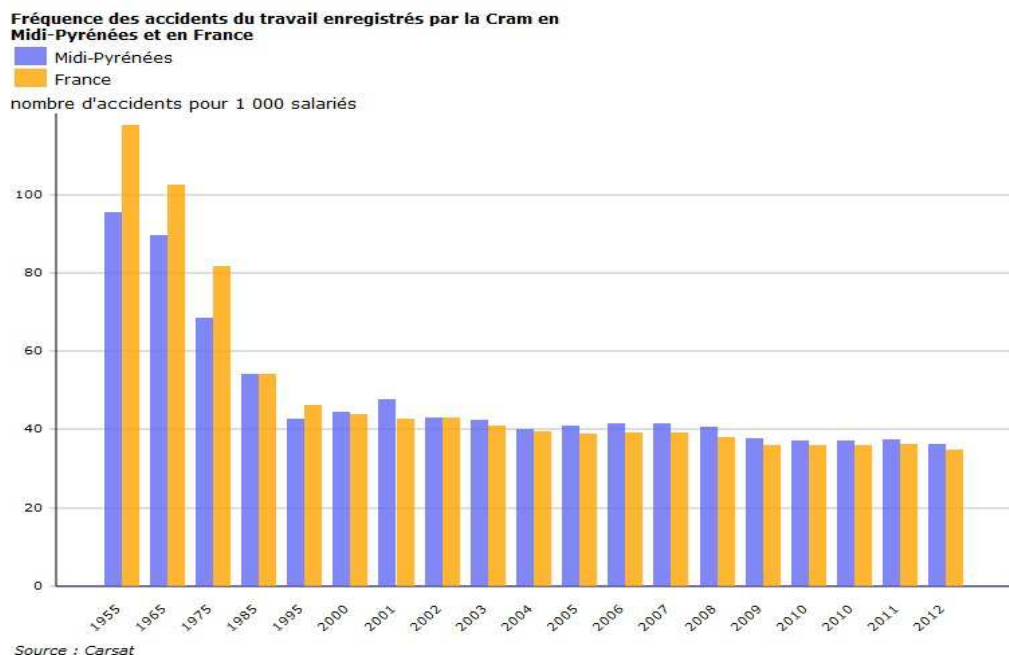
L'exposition à des accidents du travail touche particulièrement certains secteurs. Le BTP se distingue avec 72 accidents pour 1 000 salariés en 2012 en Midi-Pyrénées, mais ce taux connaît une baisse tendancielle de 15 points depuis 2007. La fréquence des accidents est élevée aussi, autour de 50 %, dans trois autres secteurs : le secteur regroupé de l'industrie du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile et des cuirs et peaux, celui des services, commerces et industries de l'alimentation et le secteur eau-gaz-électricité.

En 2012, outre les accidents intervenus sur le lieu de travail, la Carsat a dénombré plus de 3 500 accidents de trajets en Midi-Pyrénées, chiffre en hausse sur longue période.

La Carsat a reconnu 1 300 cas de maladies professionnelles en 2012 en Midi-Pyrénées. Ce nombre croît régulièrement : entre 2000 et 2012, il a été multiplié par trois. Cette forte hausse résulte, en partie, de la prise en compte statistique de nouvelles maladies professionnelles. Hormis cela, le nombre de personnes déclarant une maladie professionnelle augmente aussi, notamment en raison de la forte augmentation des affections péri-articulaires ou troubles musculo-squelettiques (TMS) qui représentent au niveau régional, comme au plan national, plus de 85 % des pathologies liées au travail.

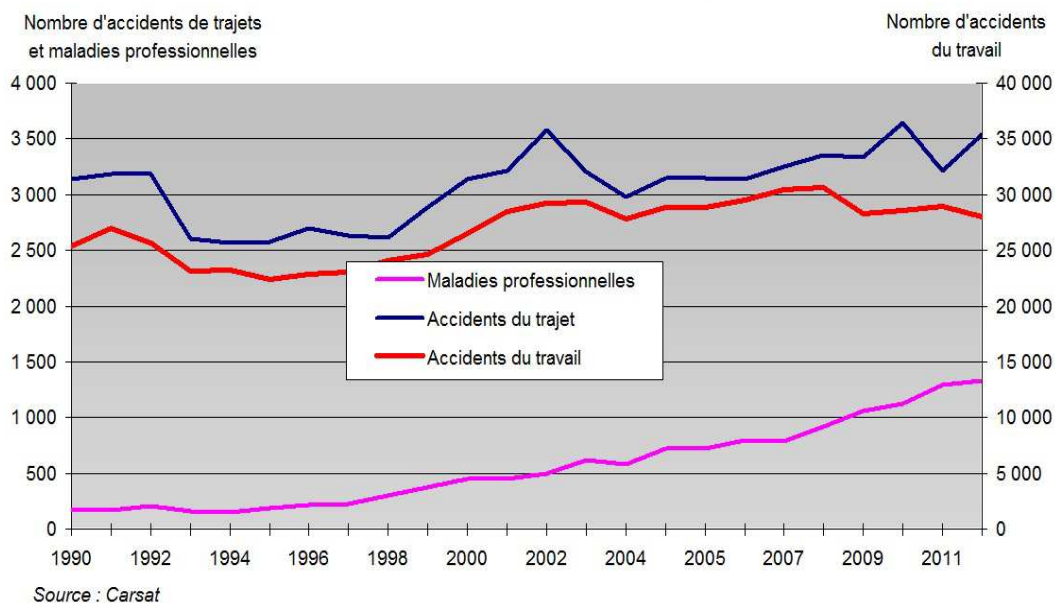
Le secteur de l'agriculture, dont le poids est important dans la région, est également touché par les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais ceux-ci ne sont pas mesurables faute de statistiques disponibles dans ce secteur.

Relative stabilité des accidents du travail depuis 4 ans



L'augmentation tendancielle des maladies professionnelles se poursuit

Nombre d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles enregistrés par la Carsat en Midi-Pyrénées



Pour en savoir plus :

« Statistiques accidents du travail et maladies professionnelles 2012 » - Carsat Midi-Pyrénées sur le site carsat-mp.fr, rubrique Risques pro\Nos publications\Statistiques

« Des risques professionnels contrastés selon les métiers » - Dares, Analyse n°039, mai 2014

« Les risques professionnels en 2010 : de fortes différences selon les secteurs » - Dares, Analyse n°010, février 2013

4-7 Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail (édition 2013)

Pertinence

Le temps d'accès au lieu de travail peut être considéré comme un indicateur de l'épanouissement individuel et, au-delà, une composante de la cohésion sociale, dans un contexte de périurbanisation croissante et de dynamisme démographique irriguant même les territoires ruraux. En effet, l'éloignement des actifs de leur lieu de travail accentue le nombre, la distance et la durée des déplacements, notamment de ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et sources de rejets atmosphériques.

L'indicateur retenu - la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail - met en évidence des situations de tension potentielle. La durée d'une heure peut être considérée comme la limite au-delà de laquelle le sentiment de bien-être des actifs dans leur vie quotidienne se dégrade fortement. Le temps calculé pour chaque individu est celui nécessaire en automobile, aux heures de pointe, durant lesquelles s'effectuent la majorité des déplacements domicile-travail, pour se rendre de sa commune de résidence à la commune où il travaille.

Le distancier Odomatrix localise la population au centre de la commune de résidence ou de travail et non à l'adresse précise de résidence et de lieu de travail du navetteur ; on affecte ainsi aux personnes qui résident ou travaillent dans la même commune une distance domicile-travail nulle.

Les effets sur la distance ou sur les délais (positifs ou négatifs) de l'utilisation d'un autre mode de transport que la voiture, ou d'une solution multimodale, ne sont pas pris en compte. Les trajets supérieurs à 200 km ont été écartés : il n'est en effet pas possible de distinguer les déplacements hebdomadaires des déplacements quotidiens, ni de quantifier le phénomène de bi-résidence qui se cache souvent derrière ces trajets longs. Peu fréquents en Midi-Pyrénées, les trajets transfrontaliers ont aussi été écartés.

La prise en compte des modes de déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail concerne trois des six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (finalité 2), ainsi que l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4).

Deux autres indicateurs sont liés aux déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (fiche « 1.8 - Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ») et les modes de transport utilisés par les navetteurs (fiche F1-9 - « Les parts modales des déplacements domicile-travail »).

Analyse

En Midi-Pyrénées, la part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est légèrement inférieure à la moyenne de la France métropolitaine, bien qu'elle ait progressé plus vite depuis 1999. Les actifs résidant en périphérie sud de l'aire urbaine de Toulouse sont particulièrement concernés. L'aire urbaine de Toulouse est la principale destination des actifs très éloignés de leur lieu de travail.

En 2010 en Midi-Pyrénées, 4,8 % des actifs occupés résident à plus d'une heure de leur lieu de travail. C'est légèrement moins qu'en moyenne en métropole (5,5 %).

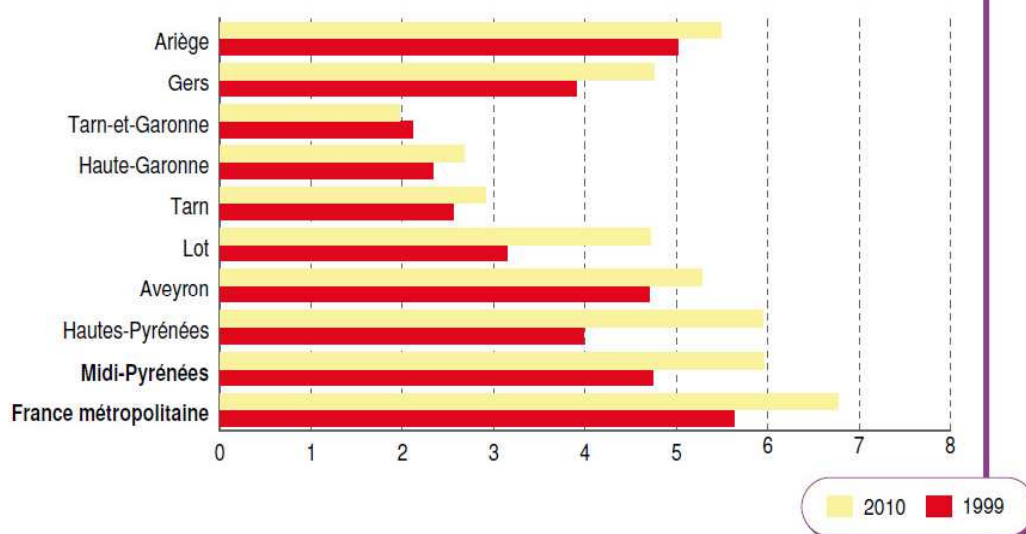
En Haute-Garonne la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail est supérieure à la moyenne régionale. C'est particulièrement vrai dans l'aire urbaine de Toulouse où 5,4 % des actifs résident à plus d'une heure de leur lieu de travail : c'est lié en partie aux actifs résidant en périphérie de l'aire urbaine et travaillant dans la périphérie opposée. De même, la part des actifs à plus d'une heure de leur lieu de travail est supérieure aux moyennes régionale et nationale dans le Tarn-et-Garonne, en Ariège et dans le Gers. En revanche, la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail est nettement inférieure à la moyenne régionale dans le Lot (2,9 %), en Aveyron (2,7 %) et dans les Hautes-Pyrénées (2,0 %).

Dans la quasi-totalité des départements, l'aire urbaine de Toulouse est la principale destination des actifs très éloignés de leur lieu de travail : elle l'est pour plus des deux tiers d'entre eux en Ariège, en Haute-Garonne, dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne. L'Aveyron fait figure d'exception : dans ce département, l'aire urbaine de Rodez attire plus d'actifs très éloignés de leur lieu de travail que celle de Toulouse.

Entre 1999 et 2010, la part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail a davantage augmenté en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métropole : + 0,9 point contre + 0,5 point. Alors que cette part est stable, voire en légère baisse, dans les Hautes-Pyrénées, la hausse est nette dans l'Ariège, le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, où elle atteint 2 points. En Midi-Pyrénées comme en France, la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est nettement plus élevée pour les hommes que pour les femmes : 5,8 % contre 3,6 %. Elle est également supérieure à la moyenne chez les cadres et les professions intermédiaires. Les ouvriers se distinguent : alors qu'en moyenne la part des actifs très éloignés est plus faible en Midi-Pyrénées qu'en France, elle est un peu plus élevée pour les ouvriers.

Forte hausse de la part d'actifs éloignés de leur lieu de travail dans quatre départements

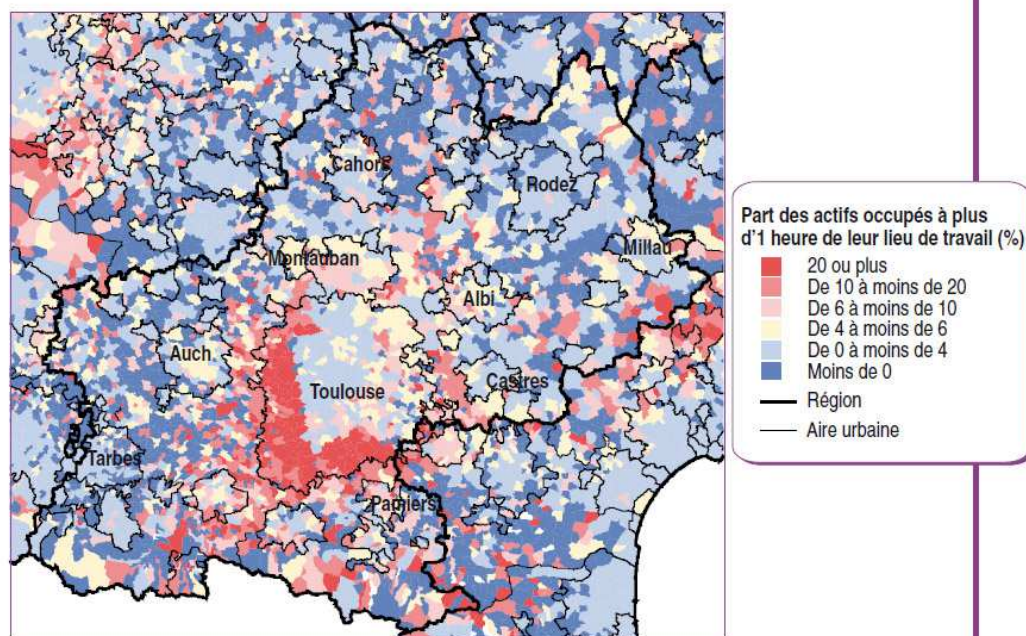
Part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail (%)



Source : Insee, Recensement de la population 2010

De nombreux actifs très éloignés au sud et à l'ouest de Toulouse

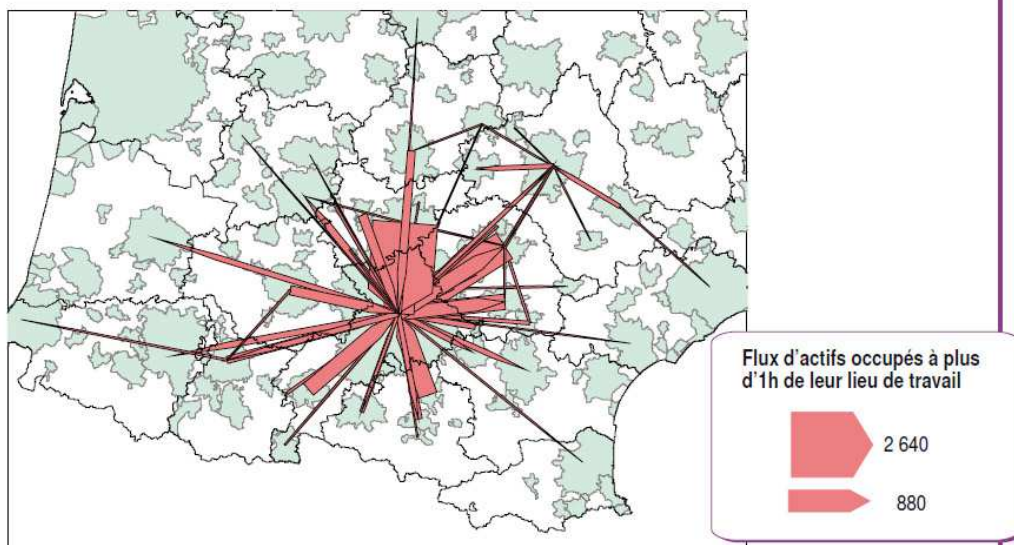
Part des actifs occupés à plus d'une heure de leur lieu de travail



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Toulouse capte les plus gros flux de longs trajets

Flux lieu de domicile-lieu de travail d'actifs occupés à plus d'une heure de leur lieu de travail



Note : seuls les flux de plus de 50 actifs, ayant pour origine et destination une aire urbaine et inférieurs à 200 km, sont représentés.

Source : Insee, Recensement de la population 2010

4-8 Le délai moyen d'attribution d'un logement HLM (mise à jour 2014)

Pertinence

La priorité de la politique du logement est de répondre aux besoins en logements de l'ensemble de la population dans sa diversité, et en particulier, à ceux des ménages les plus modestes. Le parc HLM a vocation à répondre en partie à la demande locative sociale et à permettre ainsi la mise en œuvre du droit fondamental au logement, inscrit dans la Constitution française et réaffirmé dans de nombreux textes de lois. En particulier, la loi dite Dalo du 5 mars 2007 a créé le Droit au logement opposable et instaure le droit à l'hébergement, tous deux entrés en vigueur au 1er janvier 2008.

L'indicateur retenu ici est le délai moyen d'attribution d'un logement social, calculé en nombre de mois. Il permet de mesurer la tension sur le parc locatif géré par les bailleurs sociaux, qui dépend de l'évolution du nombre de demandeurs mais aussi de l'évolution de l'offre disponible (liée notamment au rythme de mise en service de nouveaux logements HLM et au taux de rotation à l'intérieur du parc existant). Ce nouvel indicateur remplace celui retenu dans l'édition 2013, qui correspondait au rapport entre le nombre de demandes exprimées et le nombre d'attributions effectuées dans le parc HLM en Midi-Pyrénées. Les données utilisées provenaient de l'enquête réalisée par l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) de Midi-Pyrénées.

Le délai moyen d'attribution est issu du Système national d'enregistrement (SNE) de la demande de logements sociaux, dit « numéro unique ». Le SNE a été mis en place début 2011 et suivi du déploiement d'une base de données (sous la forme d'un infocentre) permettant la production de statistiques à différentes échelles géographiques. Depuis fin 2013, le travail de consolidation rendu possible grâce à la forte implication des organismes HLM de la région permet de disposer d'un outil performant en matière de connaissance des demandes HLM.

Tendance

En Midi-Pyrénées l'offre locative sociale s'est fortement développée ces dernières années (+ 5,1 % en deux ans), grâce à l'importante mobilisation des acteurs régionaux du logement HLM. Au 1^{er} janvier 2014, on dénombre 131 726 logements sociaux dans la région. Tout au long des années 2000, le rythme de mises en services de logements sociaux a beaucoup augmenté.

Malgré cette importante progression, la tension sur le parc social reste vive en Midi-Pyrénées. En effet, dans un contexte marqué par un fort dynamisme démographique, l'exigence accrue des bailleurs privés face à leurs locataires, cumulée à l'augmentation du nombre de ménages modestes, renforcent la pression s'exerçant sur le parc HLM.

Au 1^{er} juillet 2014, 52 900 demandes sont en attente d'un logement social en Midi-Pyrénées. La Haute-Garonne concentre à elle seule près de 70 % de ces demandes (soit plus de 35 000). C'est aussi le plus peuplé des huit départements de la région, avec 44 % des ménages en 2011. Entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014, près de 19 000 demandeurs ont bénéficié d'une attribution de logement HLM. En moyenne, les bénéficiaires d'un logement social ont attendu presque neuf mois pour obtenir un logement. Les situations départementales sont néanmoins très variables : le délai d'attente atteint près de 11 mois en Haute-Garonne contre 4 à 7 mois dans les autres départements.

Plus de 130 000 logements sociaux en Midi-Pyrénées

Le parc locatif social en Midi-Pyrénées au 1er janvier 2014

Département	Nombre de logements au 01/01/2014	Evolution 2012-2014 (%)	% de logements conventionnés*
ARIEGE	3 545	1,3	97,4
AVEYRON	8 191	2,3	97,5
HAUTE GARONNE	74 428	6,9	97,0
GERS	5 321	7,4	99,1
LOT	4 945	2,3	99,0
HAUTES PYRENEES	12 202	2,8	98,2
TARN	14 900	0,4	95,5
TARN ET GARONNE	8 194	7,0	95,8
Midi-Pyrénées	131 726	5,1	97,1
France métropolitaine	4 634 448	2,4	91,9

*Logement conventionné : logement ayant fait l'objet d'une convention entre l'Etat et le propriétaire bailleur du logement.

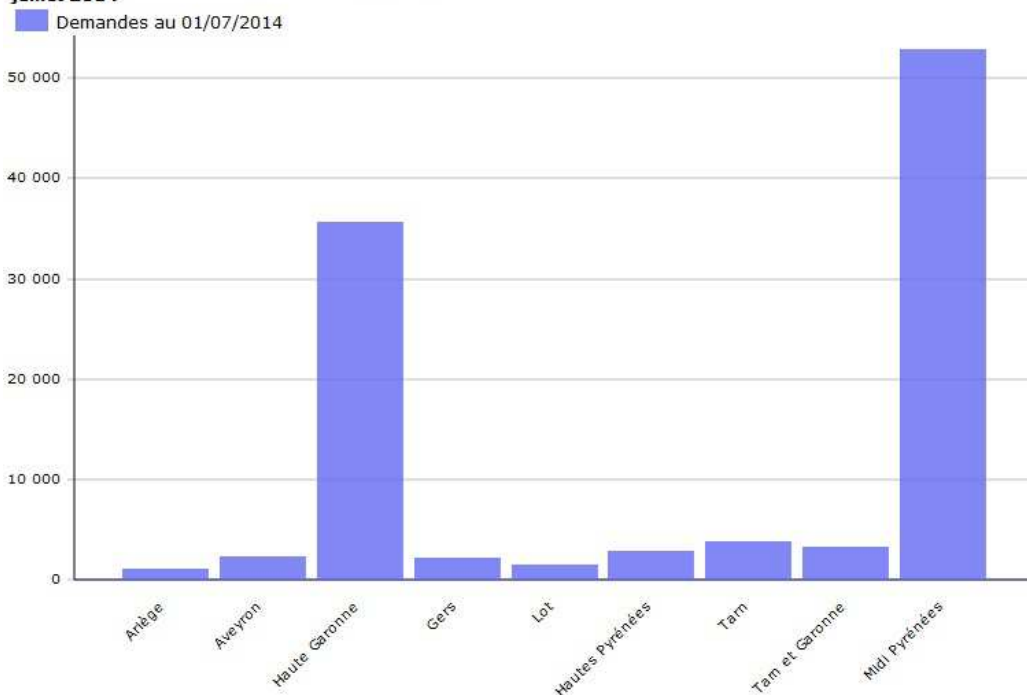
Cette convention donne droit à l'aide personnalisée au logement (APL) pour les locataires qui remplissent les conditions d'octroi.

**RPLS : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux. Ce répertoire a été mis en place en 2011 et succède à l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Les résultats de RPLS ne sont pas directement comparables avec ceux d'EPLS.

Source : SOeS - RPLS** 2012

Sept demandes sur dix en Haute-Garonne

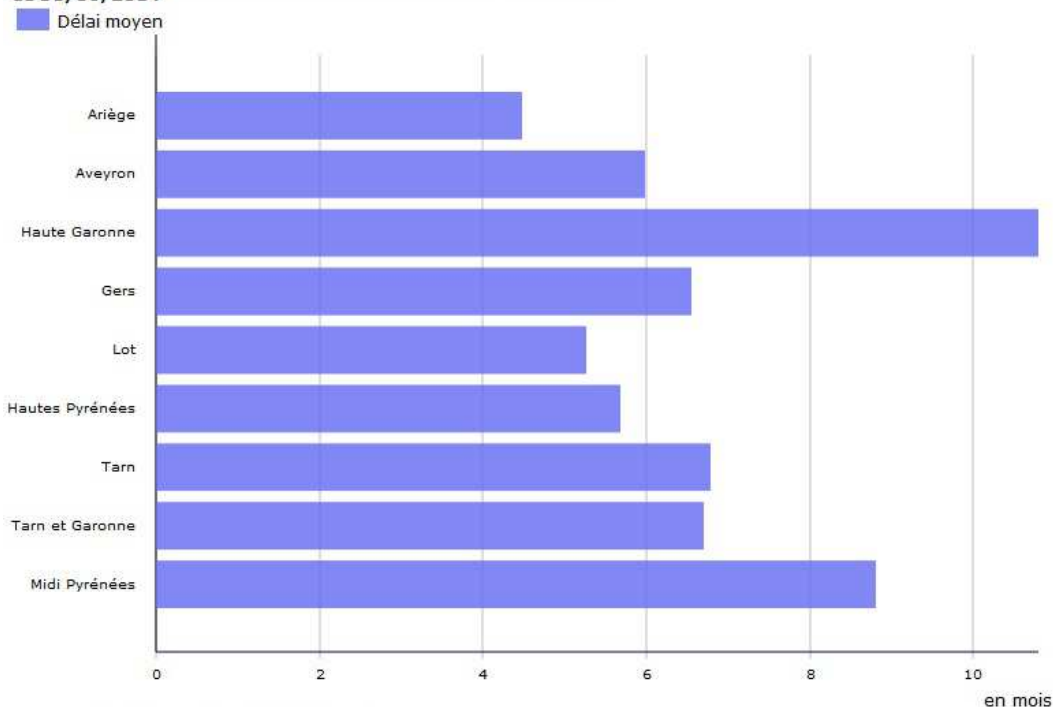
Nombre de demandes de logement HLM par département au 1er juillet 2014



Source : M.L.E.T.R., Système National d'Enregistrement

De 4 à 11 mois d'attente pour obtenir un logement en HLM selon les départements

Délai moyen d'attribution des logements attribués du 01/07/2013 au 30/06/2014



Source : M.L.E.T.R., Système National d'Enregistrement

Pour en savoir plus :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>

4-9 La qualité de l'air et la santé (mise à jour 2014)

Pertinence

Conformément au Code de l'environnement, la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (dite loi Laure) du 30 décembre 1996 vise à rationaliser l'utilisation de l'énergie et à définir une politique publique intégrant l'air en matière de développement urbain. En particulier, le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est reconnu pour tous.

La loi rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air et l'information du public. Elle définit des seuils réglementaires pour les principales substances polluantes dans l'atmosphère afin de préserver la santé humaine. Dans le cas d'une exposition de courte durée, deux seuils ont été définis : le seuil d'information qui, s'il est dépassé, entraîne un risque pour la santé humaine de personnes particulièrement sensibles et le seuil d'alerte pour lequel le risque pour la santé humaine est alors valable pour l'ensemble de la population. Des objectifs de qualité, des valeurs cibles et des valeurs limites pour la protection de la santé humaine et de la végétation sont définis pour l'ensemble des polluants. L'objectif de qualité constitue le niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement. La valeur limite est celle à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement. La valeur cible correspond quant à elle au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou de l'environnement.

L'arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public demande l'évaluation des surfaces et de la population exposées à des dépassements de valeur limite et de valeur cible.

Les trois principaux polluants qui présentent des niveaux de concentration supérieurs aux seuils réglementaires et qui font l'objet d'une observation sont les particules fines en suspension (PM10), le dioxyde d'azote (NO2) et l'ozone (O3). Ces indicateurs sont également suivis dans le cadre du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) co-élaboré par la Région et l'État et adopté en juin 2012 à l'issue d'une large concertation, ainsi que dans le cadre du deuxième Plan régional santé-environnement (PRSE) 2011-2013 de Midi-Pyrénées approuvé en novembre 2011 pour mesurer l'exposition de la population.

Les cartes et graphiques présentés ici illustrent les situations vis-à-vis de la protection de la santé humaine. Le suivi de ces indicateurs pour les trois polluants permet de mettre en évidence des situations contrastées entre les territoires selon le polluant considéré. Les données régionales sont actualisées tous les ans. En revanche, les données sur l'agglomération toulousaine sont produites à un rythme moins fréquent, 2009 étant la dernière année disponible.

Tendance

Au cours de l'année 2013, la qualité de l'air en Midi-Pyrénées s'améliore pour la deuxième année consécutive sur l'ensemble de la région. Les conditions météorologiques pluvieuses contribuent à limiter la persistance des polluants dans l'air ambiant, notamment pour le dioxyde d'azote et les particules en suspension en période hivernale. La tendance est ainsi à la baisse pour ces deux polluants. Il reste un point noir concernant le dioxyde d'azote à proximité des principaux axes routiers dans l'agglomération toulousaine : la valeur limite pour la protection de la santé y étant dépassée. Les concentrations d'ozone sont quant à elles globalement en hausse dans la région en 2013. Ce polluant est très dépendant des conditions météorologiques estivales.

Pour l'évaluation de la protection de la santé humaine vis-à-vis du dioxyde d'azote (NO2), deux valeurs limites sont définies : l'une pour l'exposition sur une courte période (moyenne horaire 200 µg/m3), l'autre pour une exposition longue (moyenne annuelle 40 µg/m3). Ce polluant est majoritairement issu du trafic routier, auquel s'ajoutent en période hivernale les émissions issues des dispositifs de chauffage. Il fait l'objet d'un suivi dans les principales agglomérations de la région.

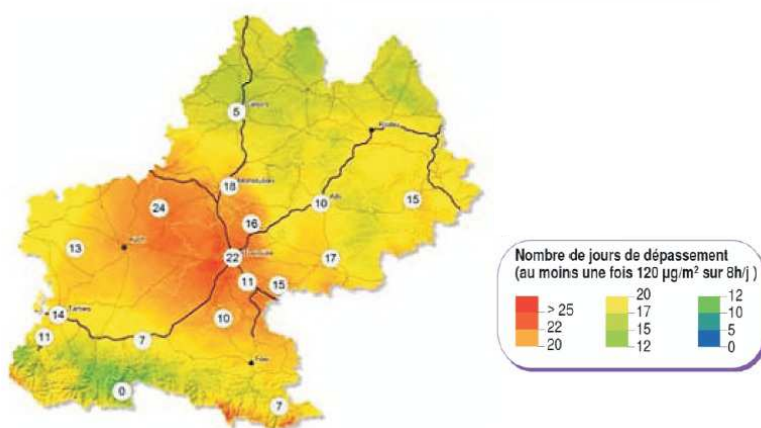
En Midi-Pyrénées, les zones les plus exposées au dioxyde d'azote se situent à proximité des principales infrastructures routières. En 2013, la situation s'améliore en zone urbaine et à proximité des axes de circulation pour ce polluant. Cependant, la valeur limite pour la protection de la santé humaine en moyenne annuelle est toujours dépassée à proximité du trafic routier dans l'agglomération toulousaine.

Pour l'évaluation de l'exposition des populations à l'ozone (O3), la réglementation définit une valeur cible et un objectif à long terme pour la protection de la santé humaine. L'ozone est un polluant secondaire qui se forme à partir de polluants primaires, majoritairement issus des activités humaines, tels que les oxydes d'azote (NOx). La formation de l'ozone est favorisée en période estivale sous l'action du rayonnement solaire et de températures élevées. Ainsi, les conditions climatiques estivales contribuent fortement aux niveaux de concentration mesurés et les situations sont susceptibles d'évoluer selon les années et les territoires sur la région Midi-Pyrénées.

L'évaluation sanitaire de l'exposition de la population à l'ozone est réalisée en quantifiant le nombre de jours dépassant au moins une fois 120 µg/m3 en moyenne sur 8 heures par journée. Le nombre de jours de dépassement mesuré en 2013 en Midi-Pyrénées met en avant la forte variabilité des niveaux d'exposition sur le territoire régional. L'ozone de par son cycle de formation a tendance à s'accumuler en périphérie des agglomérations et en zone rurale.

Une forte variabilité de l'exposition de la population selon les territoires en Midi-Pyrénées

Nombre de jours de dépassement de l'objectif qualité en ozone (O3)
pour la protection de la santé en 2013



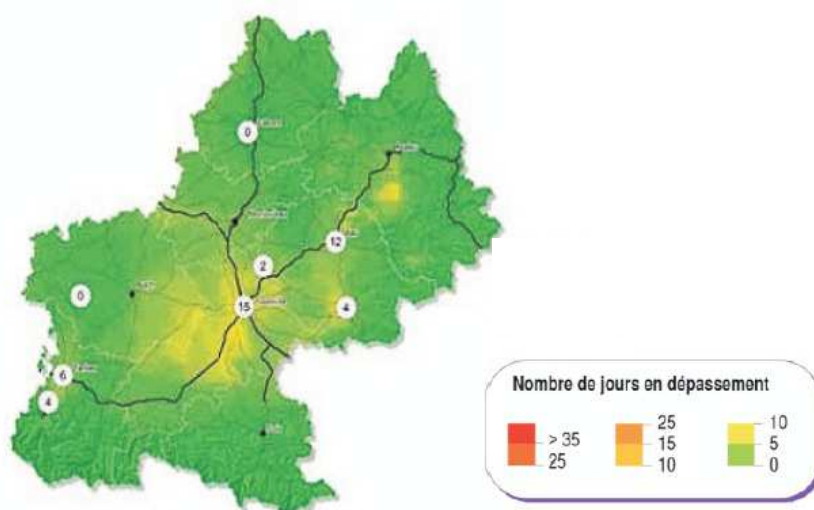
Source : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (Oramip)

En 2013, le nombre de jours de dépassement du seuil pour la protection de la santé en ozone est en augmentation sur une grande majorité des stations de Midi-Pyrénées, comme en 2012. Ainsi, l'ensemble de la région ne respecte pas de nouveau cette année là l'objectif de qualité à long terme, à savoir aucun jour de dépassement du seuil fixé pour la protection de la santé humaine vis-à-vis de l'ozone. Toutefois, en 2013 comme en 2012, aucune zone de la région ne met en évidence plus de 25 journées de dépassement, seuil admis par la réglementation dans le cadre de la valeur cible.

Concernant les particules en suspension de type PM10, les principales sources d'émission de ce polluant sont, en zone urbanisée, le trafic routier et les émissions des dispositifs de chauffage (notamment fuel et biomasse). Ce polluant est donc émis toute l'année avec cependant des niveaux de concentration plus importants en période hivernale, du fait des activités émettrices et des conditions climatiques moins propices à la dispersion de la pollution. De fait, les conditions météorologiques, notamment rigueur de l'hiver et fréquence de précipitations, influencent les niveaux de concentration qui peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre et sur le territoire régional.

Des niveaux de concentration élevés à proximité des principaux axes routiers en Midi-Pyrénées

Nombre de jours en dépassement des $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en particules
en suspension PM10 en moyenne journalière en 2013 *



* Hors stations trafic

Source : Observatoire régionale de l'air en Midi-Pyrénées (Oramip)

L'évaluation sanitaire de l'exposition de la population se fait à partir de la moyenne annuelle ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$) et du nombre de jours de dépassement d'un seuil journalier correspondant à un événement de pollution ($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$). En Midi-Pyrénées, en 2013, les niveaux de concentration les plus élevés sont à nouveau observés à proximité des principaux axes routiers. Les situations de dépassement sont uniquement identifiées à ce jour sur l'agglomération toulousaine et le nombre de personnes exposées au dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine reste dans ce périmètre relativement limité. Les situations de dépassement de la valeur limite sont toutefois plus importantes en considérant le nombre de jours de dépassement que la valeur en moyenne annuelle.

En 2013, pour la première année depuis l'entrée en vigueur des nouvelles valeurs réglementaires (2010), les valeurs limites pour la protection de la santé pour les particules en suspension PM10 sont respectées sur l'ensemble des sites de mesure en 2013. Les conditions météorologiques pluvieuses ont contribué à limiter la persistance des polluants dans l'air ambiant.

Pour en savoir plus :

« Rapport d'activité , édition 2013, région Midi-Pyrénées », Oramip, Atmo Midi-Pyrénées

Espace partenaires (collectivités, industriels, services de l'État) de l'ORAMIP sur <http://partenaires.oramip.org/espace-partenaires-collectivites>

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) 2012 en Midi-Pyrénées sur <http://www.midipyrenees.fr/>